



Informations & Programme

Obligations réglementaires

L'ensemble des opérateurs destinés à monter, démonter, modifier, sensiblement et exploiter des échafaudages de pied doit avoir un savoir-faire et des compétences visant à la maîtrise des risques liés à cet équipement de travail suivant la **recommandation R408**.

Article R 4323-69 du code du travail.

Décret 2004-924 du 01/09/2004 * Arrêté du 21/12/2004.

Objectifs

Eviter les risques liés à l'utilisation de l'échafaudage à pied :

- Les chutes de hauteur.
- Les chutes d'objets.
- La manutention.
- L'électrification.
- L'effondrement partiel ou total de l'échafaudage.
- Le renversement de l'échafaudage.

Se situer et être acteur de la prévention des risques.

Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.

Monter et démonter un échafaudage à pied conformément à la notice du fabricant.

Public

Tous salariés amenés à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.



Pré requis

Avoir une expérience professionnelle minimum dans le domaine des échafaudages utilisation et montage.

Aptitude médicale délivrée par le médecin du travail.

Durée

14 heures.

1 journée de théorie.

1 journée de pratique.

Recyclage à réaliser aussi souvent que nécessaire.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, une attestation de compétences validant les acquis est délivrée.

Attestation de formation.

Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.

Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Intervention sur le terrain.
- Présentation du matériel et EPI.
- Exercices sur application des thèmes abordés.

Personnel

Formateur titulaire du certificat de formateur PRAP 2S délivré par l'INRS.

Programme

Connaissances Théoriques :

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités de chacun.
- Statistiques des accidents.
- Analyse, prévention des risques, signaler les situations dangereuses.
- Rappel des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur sur un chantier.
- Les différents types d'échafaudage et leur utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le montage et démontage d'une structure simple d'échafaudage de pied.
- Les règles d'utilisation.
- La vérification journalière et utilisation des EPI.

Savoir-faire Pratiques :

- Présentation de l'échafaudage : différents éléments de la structure.
- Contrôle du matériel avant montage.
- Principes d'utilisation et règles de sécurité.
- Sécurité des utilisations EPI et EPC.

Exercices pratique sur échafaudage fixe :

- Préparer et installer le chantier.
- Mise en pratique des règles de sécurité sur chantier.
- Réceptionner décharger et stocker le matériel.
- Mise en place de l'échafaude de pied.
- Techniques de levage de charges.
- Utilisation du harnais (ancrage temporaires), test de suspension.
- Réaliser un balisage.
- Analyse et exploitation d'un rapport de vérification d'échafaudage.
- Utiliser la fiche de contrôle commenter, expliquer les points non validés.
- Savoir rendre compte des éventuels défauts rencontrés et solutions appropriées sur la notice de montage du fabricant.